



## Caution appartement

-----  
Par Rachel27320

Bonjour

J'ai reçu un courrier de mon ancienne agence immobilière me demandant en plus de mon dépôt de garantie plus de 200 euros. Ils ont fait remplacer les 4 stores occultants des velux. Dans mon état des lieux de sortie un seul stores été endommagé mais déjà endommagé sur l'état des lieux d'entrée. Dois je payer ces 4 stores ?

Merci pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si l'état des lieux de sortie ne permet pas de démontrer une dégradation par rapport à l'état des lieux d'entrée, vous ne devez rien.